

LES MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Des masques à usage sanitaire sont réservés aux agents effectuant des missions à risque sanitaire. Ainsi, habituellement, des agents de nos collectivités sont dotés de masques FFP. Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, les agents non dotés habituellement de ces masques FFP n'ont pas vocation à les utiliser. Ils seront dotés pour leur part de masques alternatifs en tissu.

Le port du masque est contraignant pour l'opérateur, mais il est parfois le dernier rempart contre une exposition à un agent chimique ou biologique. Aussi, toute exposition doit faire l'objet d'une évaluation des risques. Le choix du masque retenu dépend de l'évaluation des risques professionnels.

La protection collective, type aspiration du polluant à la source, doit être préférée dans la mesure du possible (principes généraux de prévention).

Le masque de protection respiratoire (FFP) est un équipement de protection individuel, répondant à la norme NF EN 149 : 2001, qui protège le porteur du masque contre l'inhalation de gouttelettes. Il existe plusieurs niveaux de filtration : FFP1, FFP2 et FFP3.

RISQUES ENCOURUS

- Contamination par un agent biologique (virus, ...)
- Contamination par un agent chimique (poussières de bois, amiante, polluant, ...)

Quel type de masque choisir ?

- Masque FFP1: protection du porteur quand la concentration du polluant est inférieure à 4,5 fois la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP).
- Masque FFP2: protection du porteur quand la concentration du polluant est inférieure à 12 fois la VLEP.
- Masque FFP3: protection du porteur quand la concentration du polluant est inférieure à 50 fois la VLEP.

Un masque à soupape sera plus confortable en cas d'activité physique soutenue.

Pour les activités longues ou à forte exposition, d'autres types de protection respiratoire existent.

Mesures de prévention à adopter :

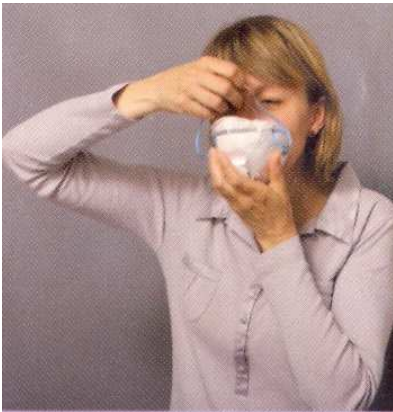
- Evaluer les risques,
- Choisir un masque adapté,
- Ajuster le masque selon les photos en page 2,
- Le masque est à remplacer au moins toutes les trois heures ou à définir en fonction de l'activité et de la fiche technique.

Signaler toute anomalie à votre supérieur hiérarchique

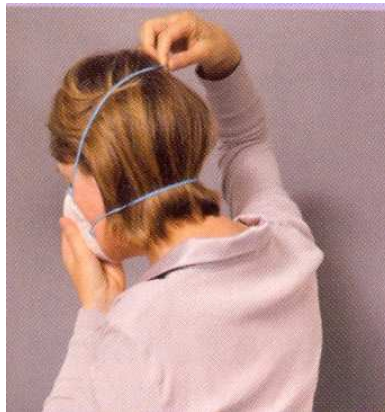
LES MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Mise en place :

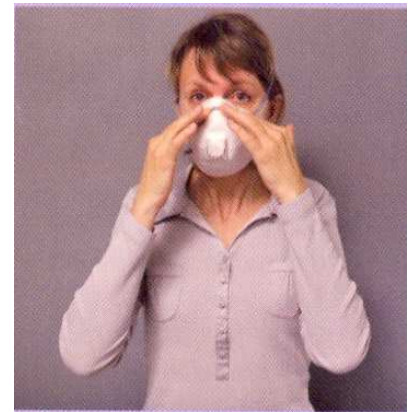
- Placer le masque en main, la barrette nasale en bout de doigts.
- Placer le masque sous le menton, la barrette nasale sous le nez.
- Passez les élastiques derrière la tête en tenant le masque, bien les positionner sans les croiser, un au dessus des oreilles, l'autre sur la nuque.
- Placer les bouts des doigts sur la barrette nasale et presser celle-ci de haut en bas autour du nez.



Le masque doit couvrir la bouche et le nez.



Placer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.



Ajuster le masque en plaquant la barrette métallique sur les arêtes du nez.

Pour vérifier l'étanchéité du masque :

- Couvrir sa surface avec une feuille en plastique maintenue en place avec les deux mains.
- Inspirer : si le masque ne s'écrase pas légèrement, il n'est pas étanche. Le réajuster ou changer de modèle.

Mesures d'hygiène :

- Après utilisation, jeter les masques dans la poubelle fermée, équipée d'un sac plastique.
- Se laver les mains 30 secondes avec de l'eau et du savon en priorité, (ou solution hydro alcoolique ou lingette désinfectante).
- Stocker les masques dans un endroit propre, à l'abri des polluants.

Signaler toute anomalie à votre supérieur hiérarchique